

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR**

**Session du lundi 25 mars 2024**

### Vœu pour le maintien d'un service public postal de qualité en Côte-d'Or

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social ; que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les espaces péri-urbains ;

Considérant que parmi les missions de service public confiées à La Poste, les lois n° 90-568 du 2 juillet 1990, n° 2005-516 du 20 mai 2005 et n° 2010-123 du 9 février 2010 rapportent l'exigence absolue du maintien d'un service universel postal, pour la distribution du courrier, des colis et de la presse, pour l'accessibilité bancaire, et pour la contribution à l'aménagement du territoire ;

Considérant qu'au terme du contrat 2023-2025 unissant La Poste, l'État et l'AMF, La Poste s'est engagée à défendre ses « champs d'intervention au service du public » en contribuant d'une part à « défendre le maillage territorial à travers un dialogue constant et constructif avec les élus locaux », dont les Maires, et d'autre part, à « garantir l'amélioration de la qualité de services des bureaux de La Poste » en adéquation avec les besoins des citoyens et usagers ;

Considérant qu'à l'échelle locale, la présence d'un bureau de poste permet de maintenir le lien social, aussi bien dans les zones urbaines que dans les territoires ruraux ; qu'elle maintient une égalité d'accès à un service public de proximité auquel les Côte-d'Oriens sont attachés ;

Considérant que ce service public postal est l'objet de remises en cause importantes qui aboutissent à une détérioration rapide du service public rendu aux habitants de nombreuses communes de Côte-d'Or et à l'aggravation de l'isolement des publics les plus fragiles ;

Considérant que cette détérioration rapide se traduit notamment par l'abandon de la distribution 6 jours sur 7, la mise en place d'horaires de levées avancés, la suppression d'une grande partie des boîtes aux lettres postales destinées à la collecte du courrier, la réduction des horaires, la généralisation de la fermeture le lundi, la conversion d'agences postales en relais commerciaux, en points contacts, en guichets de maison de service au public, ou en agences postales communales ou intercommunales, la généralisation des guichets mono-agent, la fermeture et le retrait définitifs des distributeurs automatiques de billets (DAB) et des guichets automatiques bancaires (GAB), le retrait des automates et appareils de service mis à disposition des usagers ; autant de mesures contribuant à dégrader rapidement le service public rendu et à impacter négativement la fréquentation des bureaux et agences postales concernées, augurant de fermetures définitives programmées ; aboutissant à l'affaiblissement du lien social, forçant les usagers à multiplier les déplacements, frappant les publics les plus fragiles, et impactant négativement la vie des entreprises locales ;

Considérant que par ces mesures, le groupe La Poste rompt ses engagements contractuels de présence de proximité au service de la cohésion territoriale et sociale, ses engagements en matière d'aménagement du territoire et d'accessibilité bancaire, délaissant tous les Côte-d'Oriens qui, notamment, retirent tous les mois leurs pensions et allocations sociales dans les guichets postaux ; contribuant à fragiliser encore davantage les territoires ruraux en affectant leur attractivité ;

Considérant enfin que ces décisions engagées par le groupe La Poste sont souvent prises sans aucune concertation réelle avec les élus et les municipalités, écartant les Maires qui œuvrent pourtant quotidiennement afin de garantir un égal accès aux services essentiels, y compris pour les habitants éloignés des centre-bourgs et les personnes à mobilité réduite ;

**Les Conseillers Départementaux de la Côte-d'Or :**

- Alertent les responsables du Groupe La Poste et les représentants de la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) sur le désengagement inquiétant de La Poste, tout particulièrement dans les territoires ruraux et péri-urbains de Côte-d'Or
- Demandent aux responsables du Groupe La Poste et aux représentants de la CDPPT de respecter les obligations légales afin de maintenir un maillage indispensable aux besoins de tous les citoyens, dans tous les territoires en faveur un service postal de qualité pour toute la population de Côte-d'Or
- Demandent aux responsables du Groupe La Poste et aux représentants de la CDPPT que La Poste réinvestisse le service public sur l'ensemble du territoire départemental de la Côte-d'Or